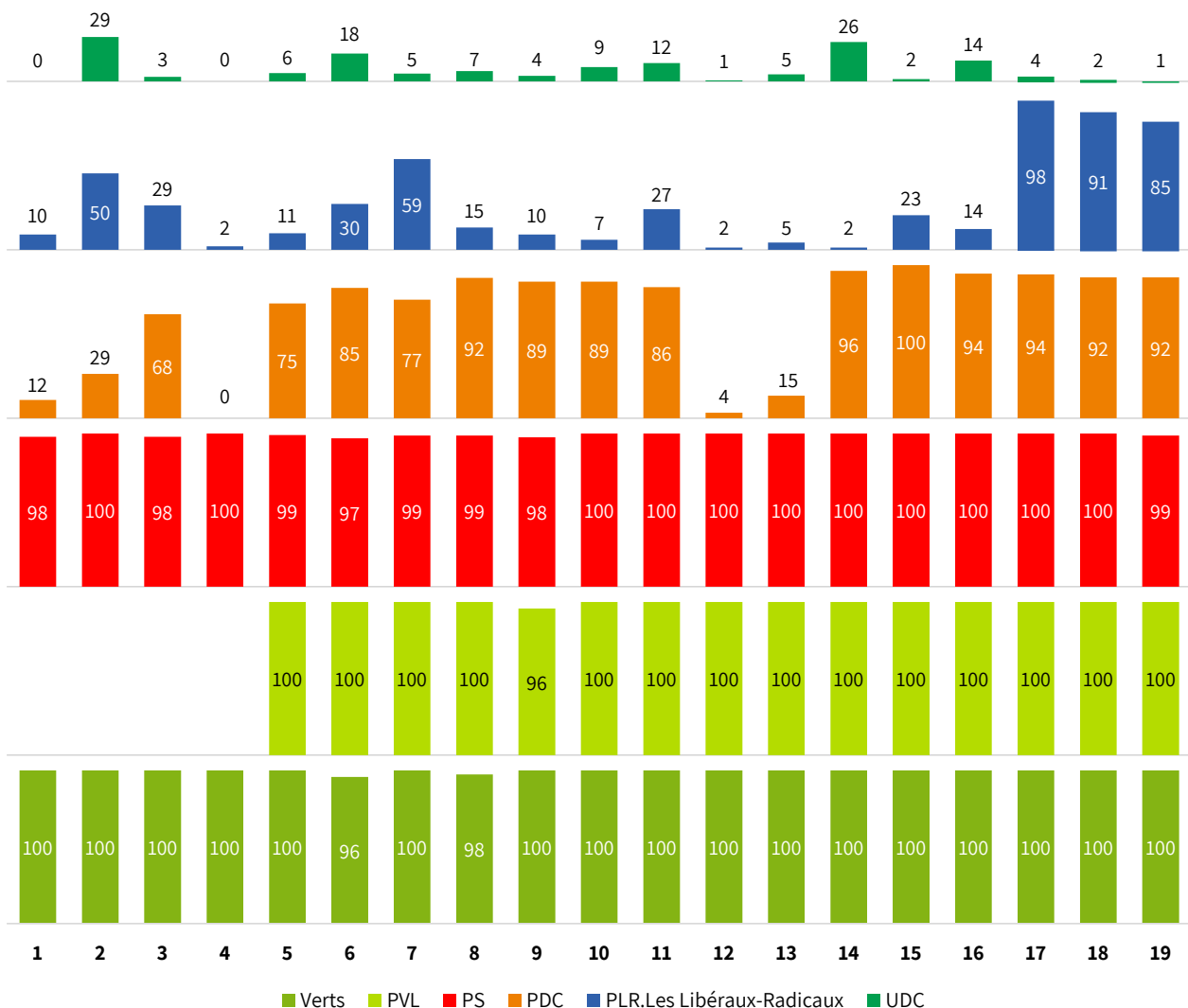


Quels partis s'engagent pour la protection du climat et la sécurité énergétique ?

Analyse des comportements de vote entre 1998 et 2020



Une analyse effectuée sur mandat de Greenpeace Suisse

Équipe de projet :

Jonas Schälle, spécialiste en sciences sociales

Carole Gauch, spécialiste en sciences politiques et communication



Le but de cette stratégie énergétique consiste en grande partie à nous rendre moins dépendants de l'étranger. Aujourd'hui, dans le domaine de l'énergie, notre dépendance vis-à-vis de l'étranger est de 80%. [...]

Nous voulons assurer un certain niveau de production indigène dans ce domaine, car il s'agit de secteurs d'importance stratégique.



Doris Leuthard

Ancienne conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), lors du débat au Conseil national sur la stratégie énergétique 2050, le 2 mars 2016.

Sommaire

1	Avant-propos	4
2	Démarche méthodologique	5
2.1	Sélection des affaires et des votes pertinents	5
2.2	Méthode de calcul	6
2.3	Choix des partis	6
3	Votes pertinents	7
3.1	Brève description de chaque vote	8
4	Résultats	14
4.1	Vue d'ensemble du comportement de vote des partis	15
4.2	Analyse détaillée des comportements de vote : les Verts, le PVL et le PS.....	17
4.3	Analyse détaillée des comportements de vote : le PEV, le PBD et le PDC	19
4.3.1	Analyse détaillée PDC	21
4.4	Analyse détaillée des comportements de vote : le PLR.Les Libéraux-Radicaux et l'UDC	23
4.4.1	Analyse détaillée PLR.Les Libéraux-Radicaux	25
4.4.2	Analyse détaillée UDC.....	27
5	Conclusion	28
6	Équipe de projet	29
7	Annexes	30
7.1	Votations populaires importantes 1998-2020.....	30
7.2	Initiatives populaires importantes 1998-2020	31
7.3	Procès-verbaux des votes.....	32

Berne, le 22 mai 2023

politimpuls GmbH
Postgasse 15
Case postale 817
3000 Berne 8

www.politimpuls.ch
info@politimpuls.ch
031 313 34 34

1 Avant-propos

Avec la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et la menace d'une pénurie d'énergie à l'hiver 2022-23, la politique énergétique a pris une place prépondérante dans l'agenda politique en Suisse et dans toute l'Europe. Au-delà des frontières partisanes, de nombreuses forces réclament un approvisionnement énergétique au moins partiellement indépendant pour la Suisse. C'est dans ce contexte que le Parlement a adopté, lors de la session d'automne 2022, une loi fédérale urgente visant à augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pendant l'hiver. L'acte modificateur unique sur l'énergie (loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables) a été approuvé par le Conseil des États à la session d'automne 2022 et par le Conseil national à la session de printemps 2023. L'Assemblée fédérale a ainsi instauré des mesures fortes pour développer les énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique.

Mais comment se fait-il que le Parlement n'ait pas renforcé l'auto-provisionnement en énergies renouvelables par le passé ? Pour répondre à cette question, nous avons analysé, sur mandat de Greenpeace Suisse, les décisions stratégiques en politique énergétique suisse au cours des deux dernières décennies. Il s'agissait de déterminer, en amont du débat actuel sur l'approvisionnement énergétique, comment se sont positionnés les partis politiques sur le développement des énergies renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique et la protection du climat. Ces domaines ont été définis comme essentiels pour un approvisionnement énergétique sûr et indépendant en Suisse, et sont résumés par la formule « protection du climat et sécurité énergétique » dans le cadre du présent rapport.

Nous avons étudié le comportement de vote des grands partis politiques sur 11 affaires et 19 votes au Conseil national entre 1998 et 2020. Notre analyse s'est concentrée sur la question suivante : quels partis se sont engagés en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique entre 1998 et 2020, et quels partis ont retardé les progrès dans ce domaine ?

2 Démarche méthodologique

2.1 Sélection des affaires et des votes pertinents

Afin de mettre en évidence les décisions stratégiques pertinentes en politique énergétique suisse au cours des deux dernières décennies, nous avons commencé par analyser les votations et les initiatives populaires sur les questions climatiques et énergétiques. Les listes correspondantes (voir annexes 7.1 et 7.2) donnent une vue d'ensemble des principaux débats qui ont eu lieu dans ce domaine. L'Initiative énergie et environnement et l'Initiative solaire ([97.028](#)) peuvent être considérées comme le point de départ du débat politique sur les taxes d'incitation, les mesures d'encouragement et les instruments d'incitation visant à réduire les émissions de CO₂ en Suisse. Avant la discussion actuelle sur l'approvisionnement énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine, l'aboutissement provisoire du débat sur le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique peut être fixé à fin 2020, avec les délibérations parlementaires sur la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 ([17.071](#)). La période couverte par la présente analyse s'étend donc de 1998 à 2020. Dans ce laps de temps, neuf initiatives populaires pertinentes ont été examinées par le Parlement et neuf référendums ont eu lieu sur les questions analysées ici.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes basés sur les votations et les initiatives populaires retenues pour examiner de plus près les affaires et les délibérations correspondantes au Parlement. Cette étape a permis d'établir une liste des affaires les plus importantes ainsi que des principaux points de litige. Notre sélection comprenait 11 affaires traitées entre octobre 1998 et juin 2020. Les débats parlementaires sur les affaires pertinentes ont donc eu lieu entre la 45^e législature (1995-1999) et la 51^e législature (2019-2023).

D'entente avec Greenpeace Suisse, nous avons finalement choisi les votes clés sur les 11 affaires qui permettraient le mieux de répondre à la question analysée. À noter que nous avons retenu cinq votes importants concernant la Stratégie énergétique 2050 ([13.074](#)) et quatre votes sur la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 ([17.071](#)). Pour chacune des autres affaires, à une exception près (initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire », [97.028](#)), un seul vote clé a été choisi. C'est donc un total de 19 votes sur 11 affaires qui nous a servi de base de données pour la présente analyse.

Les 19 votes sélectionnés sont exclusivement des votes au Conseil national. Nous avons renoncé à prendre en compte les votes au Conseil des États, et ceci pour deux raisons : premièrement, les listes nominatives des votes au Conseil des États ne sont pas accessibles au public pour la période choisie, à l'exception des votes finaux et des votes sur l'ensemble ; et deuxièmement, le petit nombre de sièges par parti au Conseil des États conduirait à des résultats faussés et rendrait difficile la comparaison avec les votes au Conseil national.

2.2 Méthode de calcul

Pour cette analyse, nous avons utilisé la méthode de calcul de l'« ecorating » publié par l'Alliance-Environnement, qui analyse depuis 1997 le comportement de vote des parlementaires ainsi que l'attitude des candidates et candidats sur les questions de politique environnementale. Les résultats de l'« ecorating » sont disponibles sur le site www.ecorating.ch. Cette méthode de calcul est bien établie et reconnue comme pertinente et objective tant par les membres du Parlement que par les associations environnementales.

Concrètement, le score attribué à un parti dans le cadre de la présente analyse est calculé de la manière suivante : la différence entre les voix en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique, d'une part, et les voix contre la protection du climat et la sécurité énergétique, d'autre part, est rapportée au nombre total de voix possibles. Les absences excusées et la présidence ne sont pas prises en compte dans le calcul. Les abstentions et les absences non excusées sont comptées comme une demi-voix pour et une demi-voix contre la protection du climat et la sécurité énergétique.

Exprimée en mots, la formule pour le calcul du score « pour la protection du climat et la sécurité énergétique » est la suivante :

$$\frac{(\text{nombre de voix pour} - \text{nombre de voix contre})}{(\text{nombre de voix pour} + \text{nombre de voix contre} + \text{nombre d'abstentions} + \text{nombre d'absences non excusées}) + 1} * 50$$

Exemple : un parti dont les parlementaires se sont prononcés 8 fois pour la protection du climat et la sécurité énergétique, 20 fois contre la protection du climat et la sécurité énergétique, se sont abstenus 1 fois et ont été absents 4 fois en s'excusant, obtiendra un score de 29,3% : $\frac{(-12/29)+1}{1} * 50$

La différence entre les voix pour et les voix contre est de -12. Les 4 absences excusées ne sont pas prises en compte, ce qui donne un total de 29 voix possibles.

2.3 Choix des partis

Notre analyse tient compte des partis qui marquent le débat politique actuel au niveau national. Cela signifie que les partis qui ne sont actifs que dans certains cantons (p. ex. Lega dei Ticinesi) ou qui n'ont qu'une seule représentation au Conseil national pour la législature actuelle (p. ex. UDF) n'ont pas été pris en compte. La prise en considération des partis locaux et des micro-partis conduirait à des résultats biaisés et peu significatifs.

Les huit partis suivants ont donc été retenus pour l'analyse : UDC, PS, PLR, Les Libéraux-Radicaux, PDC, Verts, PVL, PBD et PEV. Le PBD a été fondé le 1^{er} novembre 2008 en tant que scission de l'UDC. Au 1^{er} janvier 2021, c'est-à-dire après la période sous revue, le PBD et le PDC ont fusionné au niveau national pour former le parti « Le Centre ». De son côté, le PVL s'est créé en 2004 en tant que scission des Verts dans le canton de Zurich. Au niveau national, le PVL a été fondé en 2007.

3 Votes pertinents

La présente analyse se base sur les 19 votes suivants en lien avec le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique. Le numéro de l'affaire comporte un hyperlien vers l'affaire en question sur le site Internet du Parlement. Le numéro de vote (réf.) comporte un hyperlien qui mène directement au procès-verbal du vote. De plus, les procès-verbaux des votes sont disponibles à l'annexe 7.3.

	Vote	Date
<u>97.030</u> Réduction des émissions de CO₂		
1 Introduction de la taxe sur le CO ₂	Réf. 2307	22.09.1998
<u>97.028</u> Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »		
2 Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3083	02.06.1999
3 Taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3104	02.06.1999
<u>98.029</u> Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! »		
4 Adoption de l'initiative populaire	Réf. 1171	06.03.2001
<u>05.057</u> Mise en œuvre de la loi sur le CO₂		
5 Taxe sur le CO ₂ vs. centime climatique II	Réf. 3103	23.03.2006
<u>04.083</u> Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité		
6 Encouragement d'une utilisation économe de l'énergie	Réf. 3611	11.12.2006
<u>10.017</u> Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »		
7 Réduction des émissions de CO ₂ des voitures neuves	Réf. 4775	07.12.2010
<u>09.067</u> Initiative populaire « Pour un climat sain »		
8 Augmentation des contributions au Programme Bâtiments	Réf. 6045	13.09.2011
<u>13.074</u> Stratégie énergétique 2050		
9 Diminution des valeurs indicatives de consommation d'énergie et d'électricité	Réf. 11103	01.12.2014
10 Augmentation du supplément perçu sur le réseau	Réf. 11162	02.12.2014
11 Introduction de mesures d'efficacité énergétique	Réf. 11180	03.12.2014
12 Arrêt de la rétribution de l'injection	Réf. 12960	02.03.2016
13 Davantage d'efficacité électrique chez le client final	Réf. 12966	02.03.2016
<u>14.436</u> Initiative parlementaire « Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat »		
14 Suppression de la RPC et du Programme Bâtiments	Réf. 12628	01.12.2015
<u>16.083</u> Approbation de l'accord de Paris sur le climat		
15 Diminution de l'objectif de réduction des émissions de CO ₂	Réf. 14697	02.03.2017

17.071 Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020

16	Valeurs limites de CO ₂ pour les bâtiments lors du remplacement du chauffage	Réf. 17934	04.12.2018
17	Entrée en matière sur le projet	Réf. 20504	09.06.2020
18	Suppression de l'objectif national	Réf. 20508	09.06.2020
19	Augmentation de la taxe sur le CO ₂	Réf. 20550	10.06.2020

3.1 Brève description de chaque vote

Cette section présente brièvement les 19 votes retenus dans l'ordre chronologique. Nous indiquons également si le Conseil national a voté pour ou contre « la protection du climat et la sécurité énergétique ».

97.030 Réduction des émissions de CO₂

1	Introduction de la taxe sur le CO ₂	Réf. 2307	22.09.1998
---	--	---------------------------	------------

Ce vote portait sur la question de savoir qui devait avoir la compétence d'introduire la taxe sur le CO₂. La taxe sur le CO₂ s'applique si les mesures volontaires des milieux économiques ne suffisent pas à atteindre l'objectif de réduction. La majorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) demandait que la compétence d'introduire la taxe sur le CO₂ revienne à l'Assemblée fédérale. Le Parlement pourrait donc à nouveau débattre de l'introduction d'une taxe sur le CO₂ à une date ultérieure, même si les mesures volontaires s'avéraient insuffisantes pour atteindre les valeurs cibles définies. Une minorité proposait qu'il soit de la compétence du Conseil fédéral d'introduire la taxe sur le CO₂ si les valeurs cibles n'étaient pas atteintes, comme le prévoyait initialement le projet. Le Conseil national a décidé, par 95 voix contre 75 et 1 abstention, d'attribuer cette compétence à l'Assemblée fédérale.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la minorité 75 voix

97.028 Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »

2	Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3083	02.06.1999
---	---	---------------------------	------------

Le 10 mars 1999, le Conseil des États a décidé de réduire la taxe d'encouragement des énergies renouvelables de 0,6 à 0,4 ct./kWh. Suite à cela, une majorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a demandé de maintenir le taux de 0,6 ct./kWh initialement fixé. Une minorité a proposé de suivre le Conseil des États. Le Conseil national a finalement décidé, par 80 voix contre 44 et 43 abstentions, de suivre la majorité de la commission et de renoncer à la réduction de la taxe d'encouragement.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 80 voix

3	Taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3104	02.06.1999
---	---	---------------------------	------------

Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a décidé le 2 juin 1999, par 94 voix contre 57 et 1 abstention, d'adopter l'arrêté fédéral relatif à une taxe d'encouragement en faveur des énergies renouvelables comme contre-projet à l'Initiative solaire.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 94 voix

98.029 Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! »		
4	Adoption de l'initiative populaire	Réf. <u>1171</u> 06.03.2001

L'initiative populaire demandait l'imposition des énergies non renouvelables et de l'électricité produite par les centrales hydroélectriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. Les recettes devraient être utilisées pour garantir le financement des assurances sociales. Alors que le Conseil fédéral et la majorité de la commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N) plaidaient pour le rejet de l'initiative populaire sans contre-projet, une minorité de la commission a proposé d'accepter l'initiative. Le 6 mars 2001, le Conseil national a décidé de recommander le rejet de l'initiative populaire par 121 voix contre 64.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la minorité 64 voix

05.057 Mise en œuvre de la loi sur le CO2		
5	Taxe sur le CO2 vs. centime climatique II	Réf. <u>3103</u> 23.03.2006

Lors des débats sur la mise en œuvre de la loi sur le CO2, la majorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a proposé de renvoyer le projet. L'argument étant que la voie serait ainsi ouverte au centime climatique II en tant qu'alternative à la taxe sur le CO2. Une forte minorité de la commission s'est opposée à cette proposition de renvoi, considérant que la taxe sur le CO2 était à la fois plus efficace et plus juste qu'un centime climatique II. Après un débat approfondi, le Conseil national s'est prononcé le 23 mars 2006 contre le renvoi du projet par 92 voix contre 91 et 2 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la minorité 92 voix

04.083 Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité		
6	Encouragement d'une utilisation économe de l'énergie	Réf. <u>3611</u> 11.12.2006

La révision de la loi sur l'énergie devait obliger les entreprises d'approvisionnement en énergie à prendre des mesures pour encourager une consommation économe de l'électricité. Une minorité de la commission (CEATE-N) a demandé la suppression de l'article en question, arguant que les entreprises d'approvisionnement en électricité œuvraient déjà volontairement dans ce sens. Le Conseil national a décidé de suivre la majorité par 104 voix contre 63, rejetant la proposition de suppression.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 104 voix

10.017 Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »			
7	Réduction des émissions de CO ₂ des voitures neuves	Réf. 4775	07.12.2010

Ce vote portait sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes ». Le projet a été élaboré par le Conseil fédéral et remanié par la commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N) à la demande du Conseil national. L'élément central était l'objectif de réduire les émissions de CO₂ des voitures particulières neuves à 130 g/km en moyenne d'ici 2015. Une minorité a demandé le report de cette valeur cible à 2017. Le Conseil national a rejeté la proposition de la minorité par 111 voix contre 70 et 3 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 111 voix

09.067 Initiative populaire « Pour un climat sain »			
8	Augmentation des contributions au Programme Bâtiments	Réf. 6045	13.09.2011

Le 8 mars 2011, le Conseil des États décidait de faire passer les contributions au Programme d'assainissement des bâtiments de 200 millions à 300 millions de francs par an. Une minorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a proposé de s'en tenir à la version du Conseil fédéral et de renoncer à cette augmentation. Le 13 septembre 2011, le Conseil national a décidé par 99 voix contre 79 d'augmenter les contributions au Programme Bâtiments à 300 millions de francs par an.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 99 voix

13.074 Stratégie énergétique 2050			
9	Diminution des valeurs indicatives de consommation d'énergie et d'électricité	Réf. 11103	01.12.2014

Dans le cadre du projet « Stratégie énergétique 2050 », le Conseil fédéral a fixé des valeurs indicatives par personne en matière de consommation totale d'énergie et de consommation d'électricité pour les années 2020 et 2035. Ces valeurs indicatives avaient pour but d'encourager l'exploitation du potentiel d'efficacité énergétique. Alors que la majorité de la commission (CEATE-N) a soutenu la proposition du Conseil fédéral, une minorité a demandé une diminution de ces valeurs indicatives. Le Conseil national a décidé, par 105 voix contre 82 et 5 abstentions, de suivre la majorité de la commission.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 105 voix

10	Augmentation du supplément perçu sur le réseau	Réf. 11162	02.12.2014
----	--	----------------------------	------------

Afin d'encourager les mesures d'efficacité et la construction de nouvelles centrales basées sur les énergies renouvelables, le Conseil fédéral et la majorité de la commission (CEATE-N) ont proposé d'augmenter les moyens du fonds alimenté par le supplément réseau. Le supplément perçu sur le réseau devait passer de 1,5 ct./kWh à 2,3 ct./kWh au maximum. Une minorité a proposé de ne pas augmenter le supplément réseau. Le Conseil national a accepté le relèvement du supplément réseau par 105 voix contre 75 et 8 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 105 voix

11 Introduction de mesures d'efficacité énergétique

Réf. [11180](#)

03.12.2014

L'instrument du bonus d'économie d'électricité a été élaboré au motif qu'il n'existerait guère d'acteurs capables de proposer de manière rentable des prestations d'efficacité aux moyens et petits consommateurs d'électricité ainsi que d'obtenir des économies significatives mesurables, ceci du fait des conditions-cadres existantes en Suisse. Le bonus d'économie d'électricité devait créer des incitations pour l'émergence d'un marché de prestations énergétiques dans le domaine de l'efficacité électrique. Selon un modèle de bonus-malus, les gestionnaires de réseau devaient exploiter davantage les potentiels d'efficacité électrique existants. Alors que la majorité de la commission (CEATE-N) était opposée à cet instrument, une minorité a proposé de l'introduire. Le Conseil national s'est prononcé en sa faveur par 117 voix contre 73 et 3 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la minorité 117 voix

12 Arrêt de la rétribution de l'injection

Réf. [12960](#)

02.03.2016

Dans la nouvelle loi sur l'énergie, la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) devait être limitée dans le temps par une clause dite de « sunset ». Concrètement, les nouveaux projets ne pouvaient obtenir une garantie de financement que pendant les cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi. D'autres mesures comme les rétributions uniques et les aides à l'investissement devaient également être limitées dans le temps et n'être versées que jusqu'en 2031. Une minorité de la commission (CEATE-N) a proposé que les mesures restent en vigueur jusqu'à ce que les objectifs de développement soient atteints. Le Conseil national a toutefois suivi la majorité de la commission par 133 voix contre 62.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la minorité 62 voix

13 Davantage d'efficacité électrique chez le client final

Réf. [12966](#)

02.03.2016

L'article 48 de la nouvelle loi sur l'énergie avait pour objectif d'inciter les gestionnaires de réseau de distribution à encourager le client final à économiser l'électricité. Le Conseil des États préconisait la suppression pure et simple de cette mesure. Une minorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a proposé de simplifier la mesure. Le Conseil national a toutefois décidé, par 116 voix contre 78, de suivre le Conseil des États et de rejeter les mesures – même volontaires – à prendre par les gestionnaires de réseau de distribution.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la minorité 78 voix

14.436 Initiative parlementaire « Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat »

14 Suppression de la RPC et du Programme Bâtiments

Réf. [12628](#)

01.12.2015

L'initiative parlementaire du groupe PLR demandait, d'une part, l'introduction d'une taxe d'incitation sur le CO₂ d'ici 2020 et prévoyait, d'autre part, la suppression du supplément réseau (rétribution à prix coûtant du courant injecté, RPC) et du Programme Bâtiments. Cela aurait considérablement entravé le développement des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique du parc immobilier suisse. Le Conseil national a rejeté l'initiative parlementaire par 108 voix contre 80 et 2 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 108 voix

16.083 Approbation de l'accord de Paris sur le climat

15 Diminution de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ Réf. [14697](#) 02.03.2017

Dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est donné un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -50% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 1990. Cet objectif devait être définitivement fixé lors de la ratification de l'accord. Une minorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a demandé une nette diminution de cet objectif en proposant de le fixer à -40%. Le Conseil national a décidé de suivre la majorité par 104 voix contre 87 et 2 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 104 voix

17.071 Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020

16 Valeurs limites de CO₂ pour les bâtiments lors du remplacement du chauffage Réf. [17934](#) 04.12.2018

Une proposition individuelle du conseiller national Bernhard Guhl (PBD/AG) demandait un objectif contraignant dans toute la Suisse pour les émissions de CO₂ en cas de remplacement du chauffage à partir de 2026. En revanche, la proposition de la majorité de la commission (CEATE-N) prévoyait que le Conseil fédéral puisse proposer l'introduction d'une norme pour les bâtiments sur la base des données de 2027. Le Conseil national s'est prononcé par 107 voix contre 84 et 1 abstention en faveur de la proposition individuelle Guhl.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition individuelle 107 voix

17 Entrée en matière sur le projet Réf. [20504](#) 09.06.2020

Le Conseil national avait rejeté le projet lors du vote sur l'ensemble du 11 décembre 2018. Par la suite, le Conseil des États a approuvé le projet par 37 voix contre 1 et 3 abstentions. Lors de l'élimination des divergences, une minorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a proposé la non-entrée en matière sur le projet. Le 9 juin 2020, le Conseil national a rejeté cette proposition de minorité par 140 voix contre 51 et 4 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 140 voix

18 Suppression de l'objectif national Réf. [20508](#) 09.06.2020

En ratifiant l'accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. L'objectif national détermine la part des émissions de CO₂ à réduire en Suisse. La majorité de la commission du Conseil national (CEATE-N) a demandé que cet objectif soit fixé à -30%. Une minorité a proposé de renoncer totalement à un objectif national, de sorte que la plus grande partie des réductions suisses puisse se faire par l'achat de certificats à l'étranger. Cela ne permettrait toutefois pas de respecter les engagements internationaux pris par la Suisse en 2017. Le Conseil national a décidé de suivre la majorité par 137 voix contre 56 et 5 abstentions.

Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 137 voix

Le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'augmenter progressivement la taxe sur le CO₂ pour les combustibles fossiles jusqu'à un maximum de 210 CHF au cas où les mesures de réduction visées ne seraient pas atteintes. Au moment du vote, le taux maximal de la taxe était de 120 CHF. Une minorité de la commission (CEATE-N) s'est opposée à l'augmentation de la taxe sur le CO₂ et a demandé que le taux maximal de la taxe soit maintenu à 120 CHF. Finalement, le Conseil national a clairement suivi la proposition du Conseil fédéral par 133 voix contre 59 et 1 abstention.

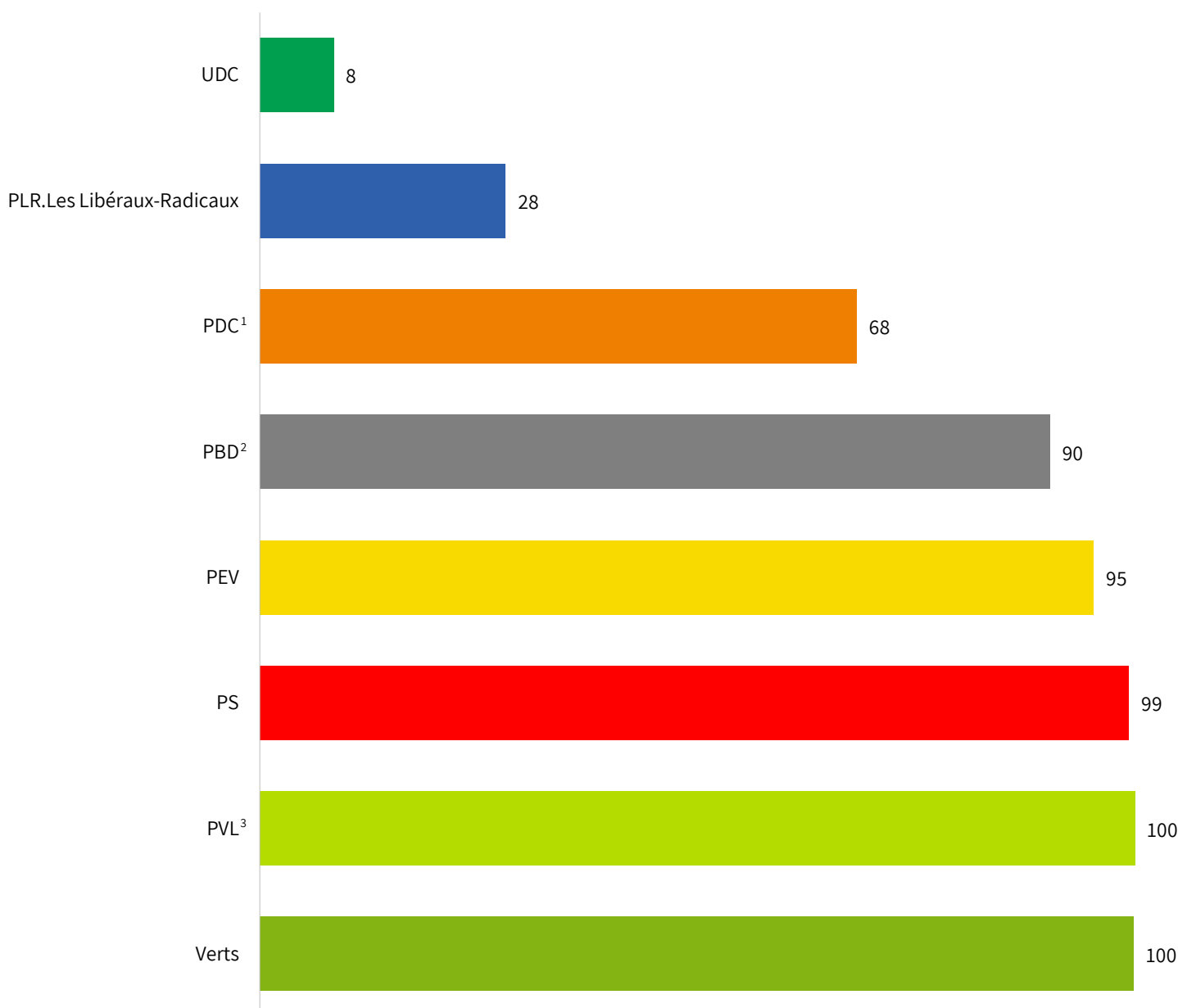
Pour la protection du climat et la sécurité énergétique : proposition de la majorité 133 voix

4 Résultats

Le graphique ci-dessous illustre les scores d'ensemble des huit partis retenus à partir de leur comportement de vote lors des 19 votes sélectionnés. En tête, on ne constate que de légères différences entre le comportement de vote des Verts, du PVL, du PS, du PEV et du PBD, qui obtiennent tous un score global de plus de 90%. Ils sont suivis par le PDC, avec un score global de 68%. L'avant-dernière place est occupée par le PLR. Les Libéraux-Radicaux qui affiche un score de 38% et adopte donc une position clairement négative vis-à-vis de la protection du climat et de la sécurité énergétique. Avec une valeur de 8% en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique, l'UDC se classe au dernier rang avec un écart massif par rapport aux autres partis.

Part en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique

Score total par parti en %



4.1 Vue d'ensemble du comportement de vote des partis

Le graphique de la page suivante visualise le comportement de vote des six grands partis (sans le PBD et le PEV) par vote.

Il est étonnant de constater à quel point le comportement de vote des partis clairement positionnés à gauche, à savoir le PS et les Verts, est similaire à celui des partis politiquement situés au centre, à savoir le PVL, le PEV et le PBD. Ces parallèles permettent de conclure que les 19 votes analysés ne concernent pas des revendications classiques de la gauche, qui répondraient en premier lieu aux aspirations du PS et des Verts. La ligne de fracture apparaît plutôt au centre de l'échiquier politique, avec le PDC d'un côté et le PVL, le PBD et le PEV de l'autre. Les votes importants pour la protection du climat et la sécurité énergétique sont donc tout à fait susceptibles de recueillir une majorité. En témoigne le fait que 15 des 19 votes retenus ont dégagé une majorité en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique.

Chez les Verts, le PVL et le PS, il apparaît clairement que la part des voix en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique est systématiquement élevée.

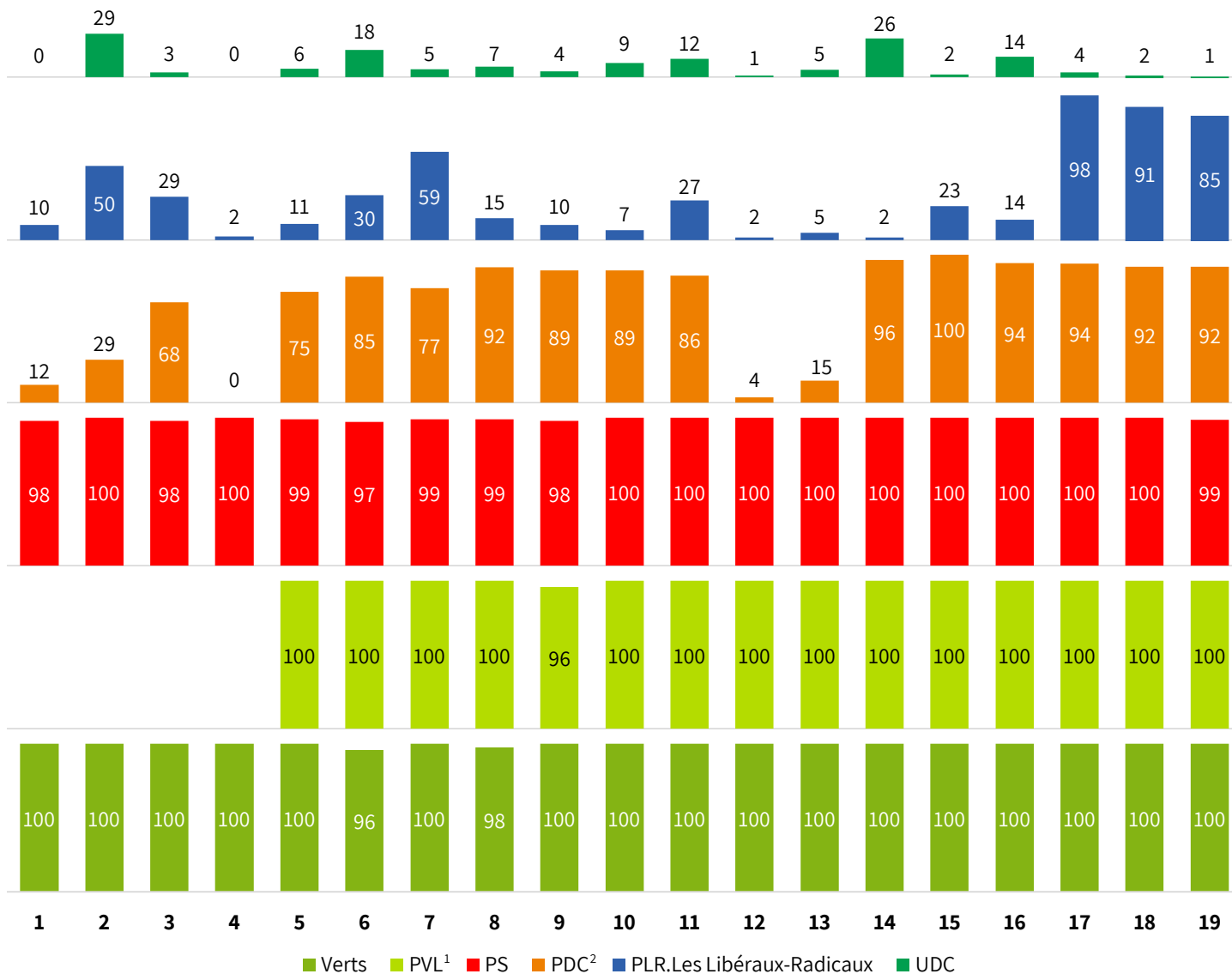
Concernant le PDC, on observe des variations importantes, allant de 0% (vote 4) à 100% (vote 15) pour la protection du climat et la sécurité énergétique. Les voix du PDC ont été extrêmement importantes pour le résultat de ces 19 votes. 13 des 19 votes ont ainsi été tranchés par le PDC (voir p. ex. les votes 1, 4 et 14, qui se sont soldés par un résultat négatif en matière de protection du climat et de sécurité énergétique en raison des voix du PDC). Dans la plupart des cas, le PDC a donc fait « pencher la balance » pour ou contre la protection du climat et la sécurité énergétique. Au fil du temps, on constate chez le PDC, qui se situe entre les deux pôles avec un score global de 68%, une tendance en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique. Le PDC a ainsi obtenu des scores plus élevés dans les votes 14 à 19 par rapport aux votes 1 à 13.

Le comportement de vote du PLR. Les Libéraux-Radicaux est également frappant. Alors que le parti libéral-radical a clairement voté contre la protection du climat et la sécurité énergétique lors des votes 1 à 16, à deux exceptions près (votes 2 et 7), les trois votes récents 17, 18 et 19 sur la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 révèlent une image complètement différente. Comme ces votes ont eu lieu en juin 2020 dans le contexte du mouvement en faveur du climat, il reste à voir s'il s'agit d'un revirement du PLR. Les Libéraux-Radicaux en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique, ou simplement d'un écart motivé par des circonstances extérieures.

Chez l'UDC, on observe une position cohérente contre la protection du climat et la sécurité énergétique tout au long des votes. L'UDC a systématiquement voté contre le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique, même si elle souligne à chaque fois l'importance qu'elle accorde à l'indépendance de la Suisse dans les débats sur la politique énergétique. La position de l'UDC n'a pas bougé et se confirme de manière impressionnante dans ses scores lors des votations 17, 18 et 19, malgré l'évolution du cadre politique général suite au mouvement pour le climat et aux élections marquées par le thème du climat en 2019.

Part en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique

par vote et par parti en %



Réduction des émissions de CO₂

1 Introduction de la taxe sur le CO₂ (22.09.1998)

Initiatives populaires «Initiative énergie et environnement et Initiatives solaire»

2 Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables (02.06.1999)

3 Taxe d'encouragement des énergies renouvelables (02.06.1999)

Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! »

4 Adoption de l'initiative populaire (06.03.2001)

Mise en œuvre de la loi sur le CO₂

5 Taxe sur le CO₂ vs. centime climatique II (23.03.2006)

Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité

6 Encouragement d'une utilisation économe de l'énergie (11.12.2006)

Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »

7 Réduction des émissions de CO₂ des voitures neuves (07.12.2010)

Initiative populaire « Pour un climat sain »

8 Augmentation des contributions au Programme Bâtiments (13.09.2011)

Stratégie énergétique 2050

9 Diminution des valeurs indicatives de consommation d'énergie et d'électricité (01.12.2014)

10 Augmentation du supplément perçu sur le réseau (02.12.2014)

11 Introduction de mesures d'efficacité énergétique (03.12.2014)

12 Arrêt de la rétribution de l'injection (02.03.2016)

13 Davantage d'efficacité électrique chez le client final (02.03.2016)

Initiative parlementaire « Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat »

14 Suppression de la RPC et du Programme Bâtiments (01.12.2015)

Approbation de l'accord de Paris sur le climat

15 Diminution de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ (02.03.2017)

Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020

16 Valeurs limites de CO₂ pour les bâtiments lors du remplacement du chauffage (04.12.2018)

17 Entrée en matière sur le projet (09.06.2020)

18 Suppression de l'objectif national (09.06.2020)

19 Introduction de la taxe sur le CO₂ (10.06.2020)

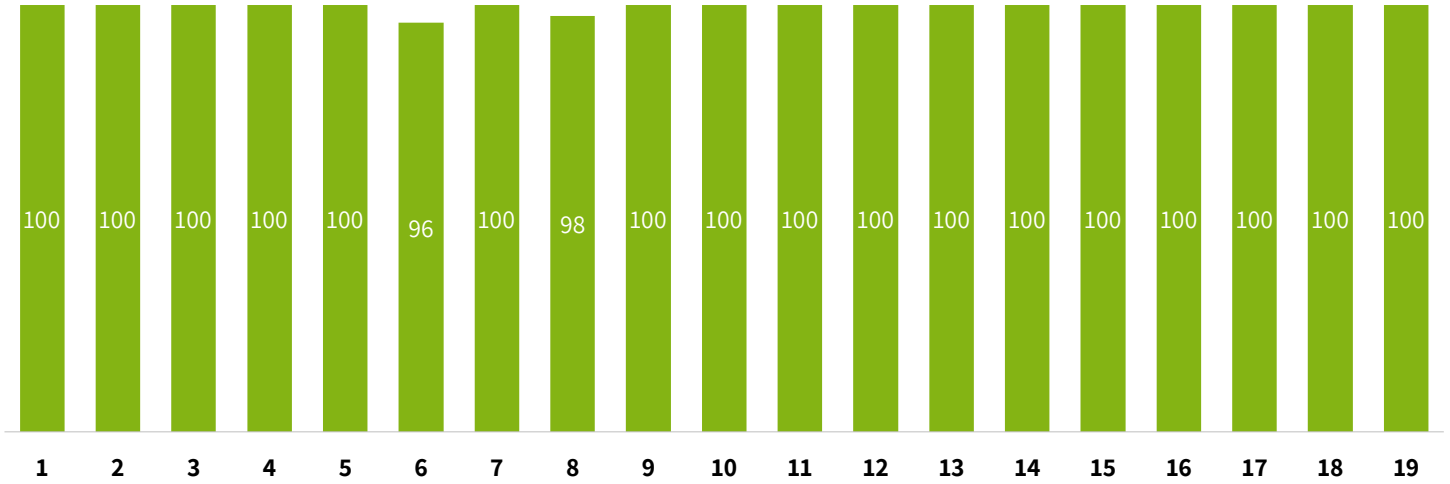
4.2 Analyse détaillée des comportements de vote : les Verts, le PVL et le PS

Ces trois partis ont des scores proches de 100% en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique sur l'ensemble des 19 votes (voir le graphique de la page suivante). Dans les rares cas où les valeurs sont inférieures à 100%, cela s'explique le plus souvent par le fait que certaines personnes étaient absentes et n'ont pas participé au vote sans s'excuser. Il n'y a donc pas de différences notables dans le comportement de vote entre ces trois partis et en leur sein.

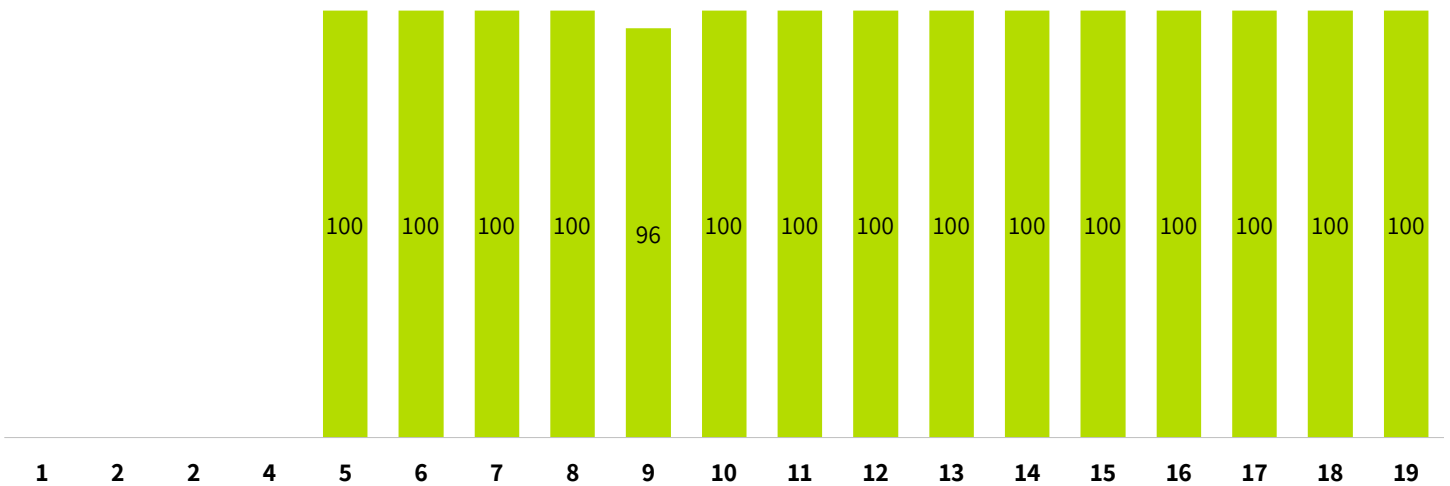
Part en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique

Verts, PVL et PS | par vote en %

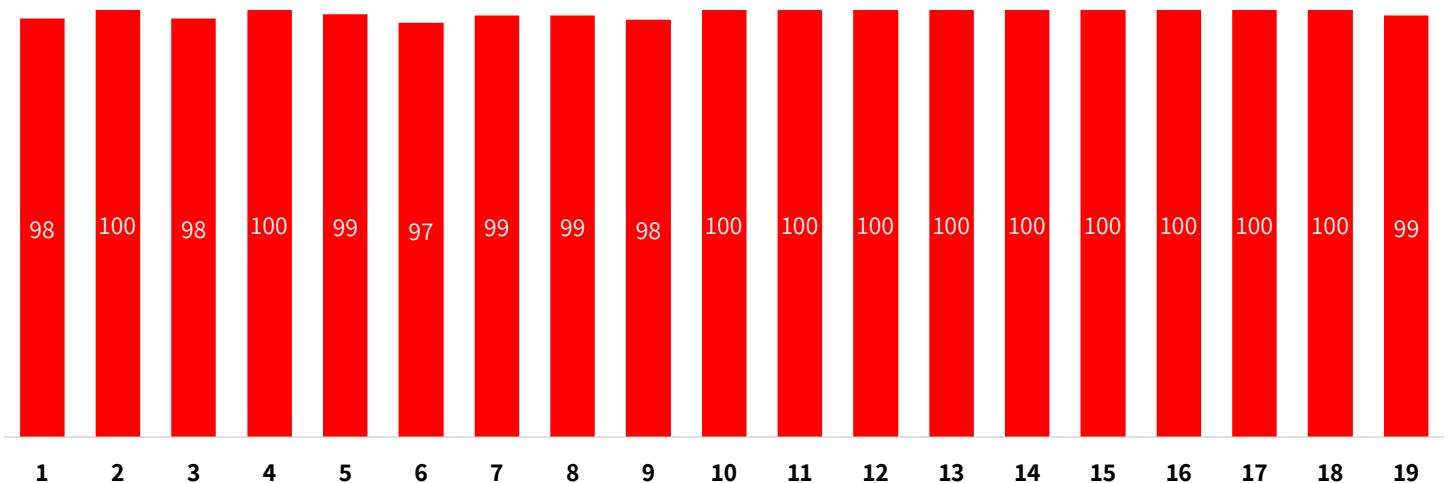
Verts



PVL



PS



4.3 Analyse détaillée des comportements de vote : le PEV, le PBD et le PDC

Le PEV a voté systématiquement pour la protection du climat et la sécurité énergétique, à une exception près (vote 12).

Le PBD a également voté de manière cohérente en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique, à une exception (vote 12) et deux écarts minimes près (votes 14 et 15), dus à l'absence non excusée d'un de ses membres.

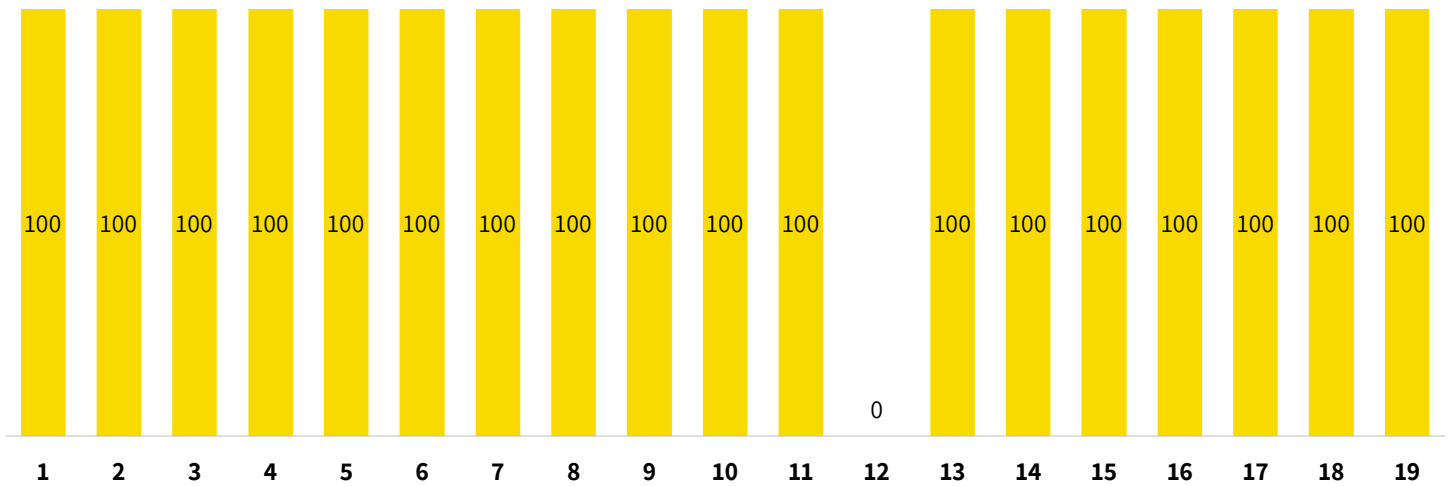
Le PDC présente un comportement de vote nettement moins cohérent sur l'ensemble des 19 votes. Des taux d'approbation élevés pour certains votes contrastent avec un rejet total lors d'autres votes sur la protection du climat et la sécurité énergétique. Pour cinq votes, le PDC a voté pratiquement de la même manière que l'UDC et le PLR (votes 1, 2, 4, 12, 13). Alors que pour 11 votes, le PDC a voté pratiquement de la même manière que le PEV et le PBD (votes 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19).

Le cas du vote 12 est notable, étant donné que les trois partis ont clairement voté contre la protection du climat et la sécurité énergétique à cette occasion. Sur cette question, le PDC défendait l'idée que les mesures d'encouragement pour les nouveaux projets dans le domaine des énergies renouvelables devraient être limitées à cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie. Le PDC s'opposait donc à la minorité (Nussbaumer) qui souhaitait maintenir les mesures d'encouragement jusqu'à ce que les objectifs définis soient atteints. Le PBD et le PEV ont suivi le PDC sans s'exprimer spécifiquement sur ce point lors de la discussion par article.

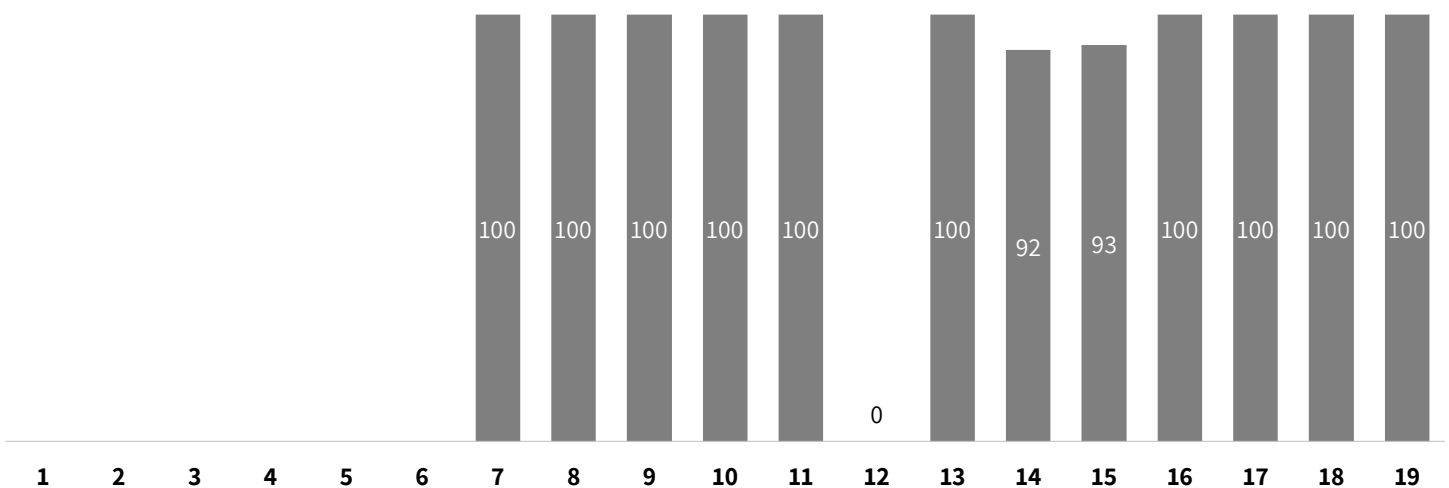
Part en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique

PEV, PBD et PDC | par vote en %

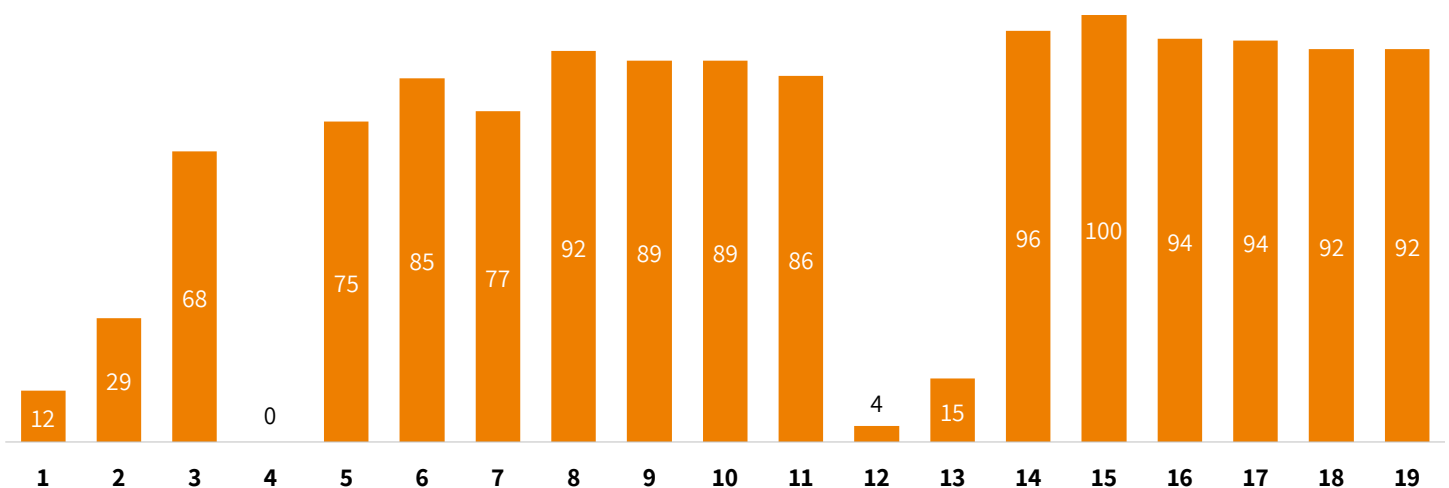
PEV



PBD



PDC



4.3.1 Analyse détaillée PDC

Écarts marqués : votes 1, 2, 4, 12 et 13

97.030 Réduction des émissions de CO₂			
1	Introduction de la taxe sur le CO ₂	Réf. 2307	22.09.1998

Le PDC a justifié sa position sur ce point central du projet – à savoir l'introduction de la taxe sur le CO₂ – en se servant de la même argumentation que le PLR. Les Libéraux-Radicaux et l'UDC. Pour le PDC, l'introduction de la taxe sur le CO₂ ne serait pas simplement une tâche d'exécution, mais une question d'appréciation politique qui dépendrait des critères de réalisation des objectifs ainsi que des délais. C'est pourquoi le Parlement devrait pouvoir décider de l'opportunité et de la date de l'introduction de la taxe sur le CO₂.

97.028 Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »			
2	Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3083	02.06.1999

Le PDC était partagé sur cette question : quelques représentantes et représentants des cantons de montagne défendaient un taux de 0,6 ct./kWh pour encourager les énergies renouvelables. La majorité du groupe a toutefois soutenu la proposition de minorité, qui demandait que le taux passe de 0,6 à 0,4 ct./kWh. L'argument pour demander cette réduction était qu'une telle taxe d'encouragement entraînerait des coûts de production élevés. Au final, 8 membres du PDC ont suivi la majorité et 20 membres du PDC ont voté pour la minorité, c'est-à-dire la réduction de la taxe d'encouragement.

98.029 Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! »			
4	Adoption de l'initiative populaire	Réf. 1171	06.03.2001

Lors des délibérations sur l'initiative populaire, le PDC s'est engagé avec véhémence pour son rejet. D'une part, le PDC estimait que moins de six mois après le rejet de l'Initiative solaire et de la taxe d'encouragement, le projet relevait d'une obstination politique déplacée. D'autre part, selon le porte-parole du groupe Adalbert Durrer (PDC/OW), il n'y aurait pas de nécessité d'agir au vu des instruments existants et des lois en vigueur dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

13.074 Stratégie énergétique 2050			
12	Arrêt de la rétribution de l'injection	Réf. 12960	02.03.2016

Sur cette question, le PDC défendait l'idée que les mesures d'encouragement pour les nouveaux projets dans le domaine des énergies renouvelables devraient être limitées à cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie. Le PDC s'opposait donc à la minorité (Nussbaumer) qui souhaitait maintenir les mesures d'encouragement jusqu'à ce que les objectifs définis soient atteints.

13.074	Stratégie énergétique 2050		
13	Davantage d'efficacité électrique chez le client final	Réf. 12966	02.03.2016

Sur ce point, le PDC défendait la position selon laquelle il n'existerait pas encore de système efficace pour inciter le client final des gestionnaires de réseau de distribution à économiser l'électricité. En se basant sur cette argumentation, 23 membres du PDC ont rejeté les mesures proposées pour les gestionnaires de réseau de distribution, tandis que 4 membres du PDC les ont approuvées.

Écarts moyens : votes 3, 5 et 7

97.028	Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »		
3	Taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3104	02.06.1999

Le PDC a soutenu le principe d'une taxe d'encouragement en faveur des énergies renouvelables comme contre-projet à l'Initiative solaire. Néanmoins, 9 membres du PDC, c'est-à-dire environ un tiers du PDC, ont voté contre la taxe d'encouragement lors du vote sur l'ensemble.

05.057	Mise en œuvre de la loi sur le CO₂		
5	Taxe sur le CO ₂ vs. centime climatique II	Réf. 3103	23.03.2006

Lors du débat, le PDC s'est clairement engagé pour la taxe sur le CO₂ et donc contre la proposition de renvoi en faveur d'un centime climatique II. Celui-ci ne serait pas compatible avec l'engagement pris dans le cadre du protocole de Kyoto et n'aurait pas d'effet incitatif, contrairement à la taxe sur le CO₂. Malgré cette position claire, un quart des membres du PDC ont voté pour la proposition de renvoi et donc contre la taxe sur le CO₂.

10.017	Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »		
7	Réduction des émissions de CO ₂ des voitures neuves	Réf. 4775	07.12.2010

Sur cette question, le groupe PDC a soutenu la majorité, argumentant contre un report de l'objectif de réduction de 2015 à 2017. Les objectifs correspondants pourraient être atteints d'ici 2015 avec des mesures raisonnables, a déclaré le porte-parole du groupe Ruedi Lustenberger (PDC/LU) lors de la discussion par article. Néanmoins, près d'un quart du PDC a voté en faveur de la proposition de minorité et donc pour un recul de l'objectif de réduction à 2017.

4.4 Analyse détaillée des comportements de vote : le PLR.Les Libéraux-Radicaux et l'UDC

Au cours des 19 votes, l'UDC a systématiquement voté contre la protection du climat et la sécurité énergétique. Les quelques écarts à la hausse se situent à un niveau relativement bas, entre 26 et 29% (votes 2 et 14).

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux a également voté en grande partie contre la protection du climat et la sécurité énergétique. Toutefois, contrairement à l'UDC, il présente dans certains cas – notamment lors des votes récents – une part de voix élevés en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique.

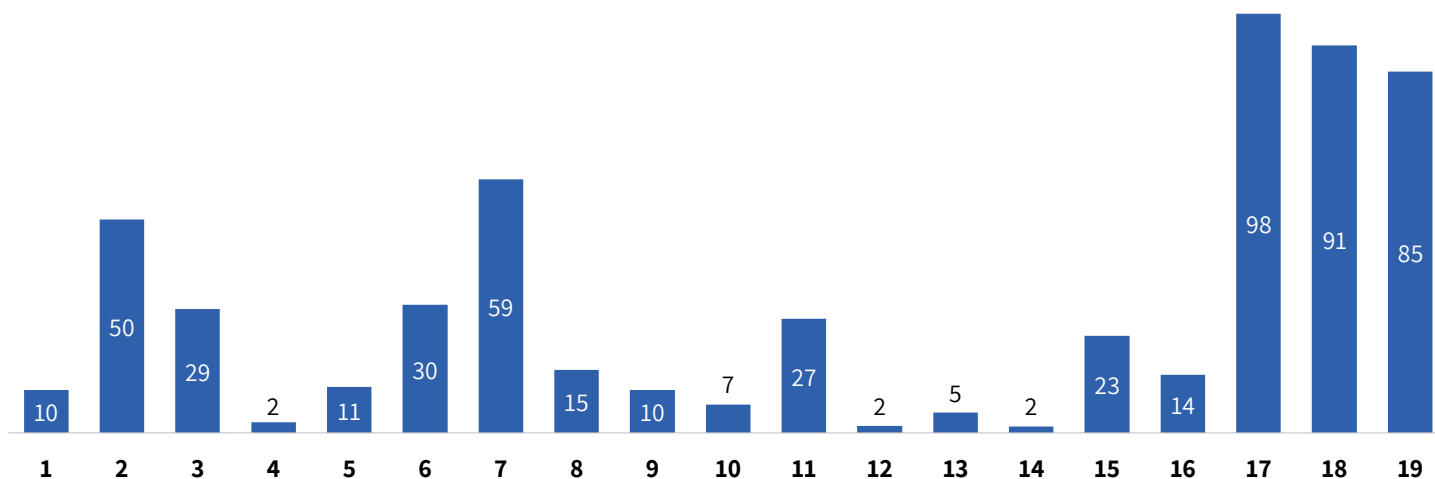
La comparaison des deux partis révèle par ailleurs que l'UDC n'a obtenu une valeur supérieure à celle du PLR que dans un seul vote (vote 14). Cela peut s'expliquer par le fait que le vote 14 était lié à une initiative parlementaire déposée par le groupe PLR. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux a donc voté en bloc pour son initiative parlementaire, ce que nous analysons ici comme une prise de position contre la protection du climat et la sécurité énergétique. Le projet a certes été soutenu sur le fond par l'UDC, mais 14 membres de l'UDC se sont écartés de la position du parti et ont voté contre le projet.

À noter également que l'UDC maintient son comportement habituel lors des trois votes les plus récents (votes 17, 18, 19), pour lesquels le PLR.Les Libéraux-Radicaux présente une proportion de voix extrêmement élevée en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique.

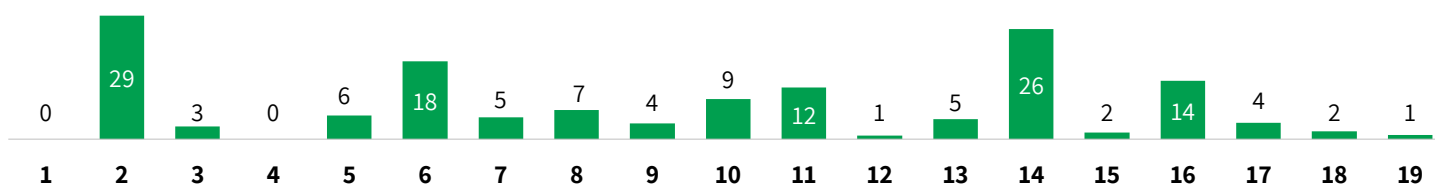
Part en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique

PLR.Libéraux-Radicaux et UDC | par vote en %

PLR.Libéraux-Radicaux



UDC



Réduction des émissions de CO₂

1 Introduction de la taxe sur le CO₂ (22.09.1998)

Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiatives solaire »

2 Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables (02.06.1999)

3 Taxe d'encouragement des énergies renouvelables (02.06.1999)

Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! »

4 Adoption de l'initiative populaire (06.03.2001)

Mise en œuvre de la loi sur le CO₂

5 Taxe sur le CO₂ vs. centime climatique II (23.03.2006)

Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité

6 Encouragement d'une utilisation économe de l'énergie (11.12.2006)

Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »

7 Réduction des émissions de CO₂ des voitures neuves (07.12.2010)

Initiative populaire « Pour un climat sain »

8 Augmentation des contributions au Programme Bâtiments (13.09.2011)

Stratégie énergétique 2050

9 Diminution des valeurs indicatives de consommation d'énergie et d'électricité (01.12.2014)

10 Augmentation du supplément perçu sur le réseau (02.12.2014)

11 Introduction de mesures d'efficacité énergétique (03.12.2014)

12 Arrêt de la rétribution de l'injection (02.03.2016)

13 Davantage d'efficacité électrique chez le client final (02.03.2016)

Initiative parlementaire « Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat »

14 Suppression de la RPC et du Programme Bâtiments (01.12.2015)

Approbation de l'accord de Paris sur le climat

15 Diminution de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ (02.03.2017)

Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020

16 Valeurs limites de CO₂ pour les bâtiments lors du remplacement du chauffage (04.12.2018)

17 Entrée en matière sur le projet (09.06.2020)

18 Suppression de l'objectif national (09.06.2020)

19 Introduction de la taxe sur le CO₂ (10.06.2020)

4.4.1 Analyse détaillée PLR.Les Libéraux-Radicaux

Écarts marqués : votes 17, 18 et 19

<u>17.071</u> Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020			
17	Entrée en matière sur le projet	Réf. <u>20504</u>	09.06.2020
18	Suppression de l'objectif national	Réf. <u>20508</u>	09.06.2020
19	Augmentation de la taxe sur le CO ₂	Réf. <u>20550</u>	10.06.2020

Lors des délibérations concernant la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020, le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'est clairement démarqué de la politique climatique de l'UDC. Contrairement à l'UDC, qui est restée sur son rejet de principe lors de la deuxième tentative, le PLR.Les Libéraux-Radicaux a défendu la position selon laquelle ce projet s'inscrivait dans une politique climatique responsable. La grande majorité du PLR.Les Libéraux-Radicaux a donc soutenu le projet (vote 17) avec ses éléments clés tels que l'objectif national (vote 18) et l'augmentation de la taxe sur le CO₂ (vote 19).

Écarts moyens : votes 2 et 7

<u>97.028</u> Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »			
2	Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. <u>3083</u>	02.06.1999

Sur un total de 41 membres du PLR.Les Libéraux-Radicaux, seules 5 personnes ont voté oui et 5 personnes ont voté non. 24 personnes se sont abstenues, 6 étaient excusées et 1 personne n'a pas pris part au vote. Lors des débats, le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'est engagé avec véhémence pour une réduction de la taxe d'encouragement à 0,2 ct./kWh et pour la non-entrée en matière sur le contre-projet à l'Initiative solaire. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'est donc opposé par principe à l'introduction de cette taxe d'encouragement des énergies renouvelables et la qualifie de « nouvel impôt ». De plus, le PLR.Les Libéraux-Radicaux ne croit pas à l'effet d'encouragement de la taxe et considère qu'il s'agit d'un projet de taxation et de subvention pour lequel il ne voit pas de nécessité urgente.

<u>10.017</u> Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »			
7	Réduction des émissions de CO ₂ des voitures neuves	Réf. <u>4775</u>	07.12.2010

Sur cette question, le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'est montré divisé. D'une part, Christian Wasserfallen (PLR.Les Libéraux-Radicaux/BE) s'est fait le porte-parole de la minorité et a demandé avec insistance que l'objectif de réduction soit reporté de 2015 à 2017. La majorité du groupe PLR a toutefois décidé d'accepter le contre-projet à l'initiative populaire, soutenant ainsi l'objectif de réduction des émissions de CO₂ pour les voitures particulières d'ici 2015. Cette décision est justifiée, d'une part, par la nécessité de ne pas faire cavalier seul en Suisse et de veiller à ce que les lois soient compatibles avec celles de l'UE. D'autre part, une majorité du PLR estime que l'évolution technologique va de toute manière dans ce sens et que l'objectif de réduction ne pose donc pas de problème aux constructeurs automobiles.

Écarts mineurs : votes 3, 6, 11 et 15

<u>97.028</u> Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »			
3	Taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. <u>3104</u>	02.06.1999

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux était divisé sur cette question, avec 8 voix pour et 20 voix contre. La majorité du PLR.Les Libéraux-Radicaux a rejeté le contre-projet car, selon le porte-parole du groupe Ulrich Fischer-Seengen (PLR.Les Libéraux-Radicaux/AG), il s'agirait d'un « nouvel impôt ». Le PLR.Les Libéraux-Radicaux craint par ailleurs que la taxe d'encouragement, certes limitée dans le temps selon la loi, ne soit finalement pas supprimée dans la pratique. Malgré ces réserves, une partie du PLR.Les Libéraux-Radicaux soutient la taxe d'encouragement, considérant que le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont des objectifs importants.

<u>04.083</u> Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité			
6	Encouragement d'une utilisation économe de l'énergie	Réf. <u>3611</u>	11.12.2006

Officiellement, le PLR.Les Libéraux-Radicaux soutient la minorité, mais tous les membres du parti ne se tiennent pas à cette position. Les trois quarts du PLR.Les Libéraux-Radicaux (21 personnes) ont voté pour la minorité et donc contre les obligations faites aux entreprises d'approvisionnement en électricité dans le domaine de l'efficacité énergétique. Un quart du parti (7 personnes) suit la majorité sans s'exprimer à ce sujet lors du débat.

<u>13.074</u> Stratégie énergétique 2050			
11	Introduction de mesures d'efficacité énergétique	Réf. <u>11180</u>	03.12.2014

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux est en principe favorable aux projets d'efficacité, affirme le porte-parole du groupe Peter Schilliger (PLR.Les Libéraux-Radicaux/LU) lors du débat. En ce qui concerne les objectifs d'efficacité pour la consommation d'électricité, le projet prévu ne serait toutefois pas compatible avec la libéralisation du marché de l'électricité telle que décidée. C'est avec cette argumentation que le PLR.Les Libéraux-Radicaux a officiellement soutenu la majorité de la commission qui voulait supprimer les mesures envisagées. Néanmoins, un quart des libéraux-radicaux (7 personnes sur 28) ont voté pour la minorité, c'est-à-dire pour l'introduction de mesures d'efficacité énergétique.

<u>16.083</u> Approbation de l'accord de Paris sur le climat			
15	Diminution de l'objectif de réduction des émissions de CO ₂	Réf. <u>14697</u>	02.03.2017

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux estimait que l'objectif de réduction de 50% d'ici 2030 convenu dans l'accord de Paris sur le climat n'était pas réalisable. Il a donc déposé, au nom de Peter Schilliger (PLR.Les Libéraux-Radicaux/LU), une proposition de minorité visant à affaiblir cet objectif en le fixant à 40%. Cette proposition a été justifiée par une croissance démographique supérieure à la moyenne et par la forte dépendance de la Suisse aux importations. 6 membres du PLR.Les Libéraux-Radicaux ont néanmoins voté avec la majorité de la commission. Un cinquième des libéraux-radicaux se sont donc écartés de la position du parti.

4.4.2 Analyse détaillée UDC

Écarts moyens : votes 2 et 14

<u>97.028</u>	Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »		
2	Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3083	02.06.1999

Cette valeur atypique est due au fait que 10 membres de l'UDC ont voté pour la réduction de la taxe d'encouragement, alors que 14 membres se sont abstenus. Le score de parti à hauteur de 29% résulte de ces 14 abstentions.

<u>14.436</u>	Initiative parlementaire « Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat »		
14	Suppression de la RPC et du Programme Bâtiments	Réf. 12628	01.12.2015

Cette valeur relativement élevée (26%) représente le seul vote pour lequel l'UDC obtient un score de parti nettement supérieur à celui du PLR.Les Libéraux-Radicaux (2%). Comme indiqué plus haut, cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'une initiative parlementaire du groupe PLR. Alors que le PLR.Les Libéraux-Radicaux vote en bloc pour le projet et donc contre la protection du climat et la sécurité énergétique, du côté de l'UDC, c'est seulement une majorité de 45 membres qui soutient le projet alors que 14 personnes le rejettent.

5 Conclusion

L'analyse du comportement de vote des grands partis en politique énergétique pour la période entre 1998 et 2020 aboutit à un constat clair. Les Verts, le PVL, le PS, le PEV et le PBD se sont tous fortement engagés en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique. Il est étonnant de constater à quel point le comportement de vote des partis clairement positionnés à gauche, à savoir le PS et les Verts, est similaire à celui des partis politiquement situés au centre, à savoir le PVL, le PEV et le PBD. Ces parallèles permettent de conclure que les 19 votes analysés ne concernent pas des revendications classiques de la gauche, qui répondraient en premier lieu aux aspirations du PS et des Verts.

Par contre l'UDC et le PLR ont retardé les efforts en matière de protection du climat et de sécurité énergétique au cours des deux dernières décennies. Pour le PLR. Les Libéraux-Radicaux, il vaut toutefois la peine d'examiner plus précisément son comportement de vote : alors qu'à deux exceptions près, le parti libéral-radical a clairement voté contre la protection du climat et la sécurité énergétique lors des 16 premiers votes, l'image se révèle complètement différente sur les trois votes récents 17, 18 et 19 concernant la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020. L'avenir dira s'il s'agit d'un changement de position fondamental du PLR. Les Libéraux-Radicaux en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique, ou simplement d'un écart motivé par des circonstances extérieures, sachant que le mouvement en faveur du climat dominait l'actualité durant l'été 2020.

En ce qui concerne l'UDC, il est remarquable que sa position contre la protection du climat et la sécurité énergétique se maintienne de manière cohérente tout au long des votes. L'UDC a systématiquement voté contre le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique, même si elle souligne à chaque fois l'importance qu'elle accorde à l'indépendance de la Suisse dans les débats sur la politique énergétique.

Le PDC – aujourd'hui « Le Centre » – décide au cas par cas de voter pour ou contre la protection du climat et la sécurité énergétique. Au cours des deux dernières décennies, il a joué un rôle décisif dans l'obtention ou non d'une majorité au Conseil national pour les projets de protection du climat et de sécurité énergétique : dans 13 des 19 votes, c'est le PDC qui a décidé de la majorité. Comme le PDC a pris position en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique dans la majorité des cas, il en a résulté une majorité en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique dans 15 des 19 votes. De plus, on constate chez le PDC que la proportion des voix favorables à la protection du climat et à la sécurité énergétique a tendance à augmenter au fil des années. La fusion du PDC avec le PBD pour former le parti « Le Centre » laisse présager que cette tendance en faveur de la protection du climat et de la sécurité énergétique pourrait se maintenir à l'avenir. Si le tournant qui se dessine dans la position du PLR. Les Libéraux-Radicaux se confirme à plus long terme, cela pourrait toutefois avoir pour conséquence que le PDC, c'est-à-dire le Centre, ne sera plus le seul à faire pencher la balance en matière de protection du climat et de sécurité énergétique.

6 Équipe de projet



Jonas Schälle

Spécialiste en sciences sociales, options anthropologie sociale et histoire, à l'université de Berne, formation continue en permaculture

schaelle@politimpuls.ch

+41 31 313 34 43



Carole Gauch

Spécialiste en sciences politiques et communication, formation continue en gestion stratégique de la communication, gestion de projet (IPMA) et marketing numérique dans les organisations à but non lucratif

gauch@politimpuls.ch

+41 31 313 34 30

politimpuls GmbH

Nous vous tenons au courant des décisions politiques actuelles, développons avec vous la stratégie adéquate et vous accompagnons dans la mise en œuvre de votre campagne. Nous prenons en charge les secrétariats d'organisations et transmettons nos connaissances dans le cadre de formations. En travaillant avec nous, vous avez un impact sur la politique et la société.

7 Annexes

7.1 Votations populaires importantes 1998-2020

2017 :

- Loi sur l'énergie (LEne) du 30.09.2016 (adoptée le 21.05.2017)

2016 :

- Initiative populaire du 16.11.2012 « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire) » (rejetée le 27.11.2016)

2003 :

- Initiative populaire « Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire) » (rejetée le 18.05.2013)
- Initiative populaire « Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus) » (rejetée le 18.05.2003)

2002 :

- Loi sur le marché de l'électricité (LME) (rejetée le 22.09.2002)

2001 :

- Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! » (rejetée le 02.12.2001)

2000 :

- Initiative populaire « Pour l'introduction d'un centime solaire (Initiative solaire) » (rejetée le 24.09.2000)
- Article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (contre-projet à l'initiative populaire « Pour l'introduction d'un centime solaire [Initiative solaire] ») (rejeté le 24.09.2000)
- Article constitutionnel sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (contre-projet à l'« Initiative énergie et environnement », qui a été retirée) (rejeté le 24.09.2000)

7.2 Initiatives populaires importantes 1998-2020

2016 :

- « Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique) » (retirée en raison de la « Stratégie énergétique 2050 » le 06.10.2016)
- Initiative populaire du 16.11.2012 « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire) » (rejetée le 27.11.2016)

2013 :

- « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (Initiative cleantech) » (retirée en raison du contre-projet indirect dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie le 25.10.2013)

2012 :

- « Pour un climat sain » (retirée en raison du contre-projet indirect dans le cadre de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ [loi sur le CO₂] le 13.04.2012)

2003 :

- Initiative populaire « Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire) » (rejetée le 18.05.2013)
- Initiative populaire « Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus) » (rejetée le 18.05.2003)

2001 :

- Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! » (rejetée le 02.12.2001)

2000 :

- Initiative populaire « Pour l'introduction d'un centime solaire (Initiative solaire) » (rejetée le 24.09.2000)
- « Initiative populaire destinée à encourager les économies d'énergie et à freiner le gaspillage (Initiative énergie et environnement) » (retirée en raison du contre-projet indirect sous la forme de l'article constitutionnel sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement le 24.09.2000)

7.3 Procès-verbaux des votes

Le tableau ci-dessous contient les liens vers les procès-verbaux des 19 votes retenus :

	Vote	Date
<u>97.030</u> Réduction des émissions de CO2		
1 Introduction de la taxe sur le CO2	Réf. 2307	22.09.1998
<u>97.028</u> Initiatives populaires « Initiative énergie et environnement et Initiative solaire »		
2 Réduction de la taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3083	02.06.1999
3 Taxe d'encouragement des énergies renouvelables	Réf. 3104	02.06.1999
<u>98.029</u> Initiative populaire « Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail ! »		
4 Adoption de l'initiative populaire	Réf. 1171	06.03.2001
<u>05.057</u> Mise en œuvre de la loi sur le CO2		
5 Taxe sur le CO2 vs. centime climatique II	Réf. 3103	23.03.2006
<u>04.083</u> Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité		
6 Encouragement d'une utilisation économe de l'énergie	Réf. 3611	11.12.2006
<u>10.017</u> Initiative populaire « Pour des véhicules plus respectueux des personnes »		
7 Réduction des émissions de CO2 des voitures neuves	Réf. 4775	07.12.2010
<u>09.067</u> Initiative populaire « Pour un climat sain »		
8 Augmentation des contributions au Programme Bâtiments	Réf. 6045	13.09.2011
<u>13.074</u> Stratégie énergétique 2050		
9 Diminution des valeurs indicatives de consommation d'énergie et d'électricité	Réf. 11103	01.12.2014
10 Augmentation du supplément perçu sur le réseau	Réf. 11162	02.12.2014
11 Introduction de mesures d'efficacité énergétique	Réf. 11180	03.12.2014
12 Arrêt de la rétribution de l'injection	Réf. 12960	02.03.2016
13 Davantage d'efficacité électrique chez le client final	Réf. 12966	02.03.2016
<u>14.436</u> Initiative parlementaire « Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat »		
14 Suppression de la RPC et du Programme Bâtiments	Réf. 12628	01.12.2015
<u>16.083</u> Approbation de l'accord de Paris sur le climat		
15 Diminution de l'objectif de réduction des émissions de CO2	Réf. 14697	02.03.2017

17.071 Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020

16	Valeurs limites de CO ₂ pour les bâtiments lors du remplacement du chauffage	Réf. 17934	04.12.2018
17	Entrée en matière sur le projet	Réf. 20504	09.06.2020
18	Suppression de l'objectif national	Réf. 20508	09.06.2020
19	Augmentation de la taxe sur le CO ₂	Réf. 20550	10.06.2020